



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-164

Déposé le : 24.04.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Qui défend l'Agroscope de CHANGINS, fleuron de l'innovation agricole suisse et vaudoise !

Texte déposé

CHANGINS est un site de formation unique en Suisse qui constitue le centre de compétences national pour la formation des métiers de la vigne, du vin et de l'arboriculture. Depuis sa création en 1948, CHANGINS a toujours mis l'accent sur l'absolue nécessité d'offrir un pôle de recherche et un enseignement d'excellence, intégrant aussi bien les aspects théoriques que pratiques. CHANGINS compte 132 employés, plus de 100 hectares de cultures expérimentales et plusieurs corps de bâtiments. CHANGINS, c'est aussi le nom de la Haute École de viticulture et œnologie. Elle se trouve sur le même site mais ne dépend pas de l'OFAG et intègre aussi l'école supérieure de technicien viticole et l'école du vin pour tous.

Parmi les nombreuses réorganisations d'Agroscope depuis un vingtaine d'années, celle de 2014 restructurait fondamentalement les stations fédérales de recherches agronomiques. Pourtant dans son rapport intermédiaire sur la nouvelle organisation d'Agroscope daté du 15 juillet 2016, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, DEFR évaluait cette réorganisation menée en 2014 et prévoyait plutôt des perspectives de développement des infrastructures du site de CHANGINS à moyen terme (5 ans).

Or c'est désormais de la fermeture définitive du site de CHANGINS, pour des raisons économiques, dont il est question. L'agriculture suisse et vaudoise perdrait le fleuron de son innovation agricole, en particuliers en matière de production végétale, de protection des végétaux, de production animale, de systèmes culturels, de protection des ressources naturelles et d'alimentation et même de l'économie et de la technologie agricole.

Les regroupements prévus à Posieux (FR) et plus généralement la stratégie de restructuration globale d'Agroscope met en péril la maîtrise étatique de la recherche en matière d'agriculture et cela n'est pas admissible au vu des intérêts économiques de l'industrie agro-alimentaire, de l'agro-chimie et des semenciers multinationaux et leurs conséquences.

La soussignée interpelle le Conseil d'Etat par les questions suivantes :

1. Quelles sont les démarches entreprises par le Conseil d'Etat à l'annonce de la fermeture du site de CHANGINS et a-t-il bon espoir qu'elles aboutissent ?
2. En cas de fermeture, comment envisagerait-il l'après CHANGINS en matière de prestations délivrées auprès des agriculteurs et viticulteurs de l'arc lémanique (recherche et formation) ?
3. Comment se positionnerait notre canton en matière de recherche et d'innovation agricole ?
4. Que deviendraient les locaux et les terrains de l'actuel Agroscope CHANGINS ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Séverine Evéquoz

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch